

L'ESPAGNE NOUVELLE

AVIS

Notre numéro n'a pu paraître avant-hier à cause des difficultés qu'offrent presque toujours les mille détails d'une installation sérieuse. Nous compensons nos abonnés en publiant un numéro supplémentaire un dimanche quelconque de ce mois.

BULLETIN POLITIQUE

INTÉRIEUR

Nul ne saurait contester que l'Espagne présente, au point de vue politique, un côté pittoresque et très varié que l'on chercherait vainement chez les autres nations de l'Europe. Chaque jour a son événement différent de celui de la veille, et les nouvelles peuvent à peine à peine se plaindre d'une pénurie qui les désolent partout ailleurs où les choses marchent dans une voie normale.

Il y a peu de jours, une crise ministérielle tout à fait inattendue renversait le Cabinet présidé par M. Sagasta et, quarante-huit heures après la formation du nouveau ministère, des rumeurs de crise commencent à circuler, menaçant d'à son existence et faisant supposer que la direction des affaires publiques serait, cette fois, confiée au parti radical.

Cette crise, provoquée par la convention d'Amoravieta, n'a pas eu de suite; le maréchal Serrano, arrivé avant-hier à Madrid, a convaincu ses collègues qu'il a, par sa conduite, rendu un service notable à son pays, et le gouvernement a résolu de prendre devant les Chambres sa part de responsabilité de cet acte.

C'est aujourd'hui que le général en chef de l'armée du Nord donnera des explications au Congrès des députés. La majorité s'empresera de lui exprimer sa satisfaction en approuvant une motion qui sera pour lui un dédommagement aux appréciations sévères dont, pendant son absence, il a été l'objet.

Demain, très probablement, le maréchal prêterait serment en qualité de président du Conseil des ministres, et le Cabinet sera complété par l'entrée de M. Romero Ortiz, dans le cas où M. Ayala, pour des raisons de santé, ne pourrait prendre possession de son poste de ministre des Colonies, auquel il fut appelé il y a huit jours.

Un incident grave s'est produit dans les derniers jours de la semaine : M. Ruiz Zorrilla, le chef du parti radical, s'est démis de son mandat de député; il abandonne la vie politique.

Cette retraite de l'homme qui a si puissamment contribué à l'établissement de l'ordre de choses actuel, a produit une très vive impression.

La plupart des radicaux paraissent disposés

à suivre l'exemple de leur chef et annoncent leur départ de Madrid.

Dans notre *Revue de la presse*, nos lecteurs trouveront sur cet incident les appréciations de quelques journaux.

Nous résumons aussi plus loin toutes les dernières nouvelles sur l'insurrection carliste, ayant soin de donner, non-seulement les nouvelles officielles, mais encore celles que nous fournissent nos correspondances particulières et les journaux dévoués à la cause de D. Carlos.

L'ESPAGNE NOUVELLE.

L'Espagne peut redevenir ce qu'elle fut : une des premières nations du monde. Elle le peut si elle veut, car elle a dans son sein tous les germes féconds qui, développés, enfantent les grandes œuvres.

Mais pour qu'il soit possible au grain de lever et de produire une belle tige, il faut extirper les mauvaises herbes qui se nourrissent, à ses dépens, des mêmes sels que lui et finiraient bientôt par l'étouffer. Pour qu'un arbre se développe et donne de bons fruits, il est nécessaire d'en retrancher toutes les branches inutiles.

De même en politique et en morale. Indiquons rapidement et franchement, avec les progrès réalisés, quelques-unes des principales réformes qu'il est urgent de pratiquer pour activer l'essor des idées régénératrices.

Après quelques mois de séjour en Espagne, on constate avec tristesse que les crises ministérielles y sont passées à l'état chronique, et que la révolution est en permanence dans les esprits. Cette situation anormale est la conséquence des errements d'un passé déjà lointain.

Jadis, les ministres de la vieille école machiavélique dissimulaient, non seulement avec le maréchal, mais avec le pays.

Instruits par les gouverneurs, ils se rendaient au palais et après s'être aplatis comme un ballon en baudruche sous le pied d'un hippopotame, exposaient l'attitude des provinces, fût-elle menaçante, dans les termes les plus rassurants. Parfois même quand l'horizon était rempli de « points noirs », ils le doraient, à l'instar des peintres gothiques. Ils éblouissaient leur auguste maître, ces Pangloss de commande. Ils lui auraient « éché » les deux yeux s'ils n'eussent trouvé d'autre expédient moins britannique pour l'aveugler. Ils semblaient croire, avec Esopé, qu'il faut ou ne jamais approcher des rois, ou ne leur dire que des choses agréables; et l'on était tenté de leur répondre, avec Solon : « Dites plutôt qu'il faut ou ne pas les approcher, ou ne leur dire que des choses utiles. »

Quant à leur rôle vis-à-vis de la nation, il était complètement faux. Ils se faisaient un jeu de l'entretenir d'illusions chimériques et se figuraient qu'un peuple ne peut trouver une pilule ni mauvaise ni indigeste quand

elle est enveloppée dans un prospectus abracadabrants. Ils admettaient que la parole n'a été donnée à l'homme que pour déguiser sa pensée. Ils étaient à double fond, comme les boîtes des prestidigitateurs : ils ouvraient leur âme, on n'y voyait que de bonnes intentions, et il en sortait des ordres secrets détestables. Ils ne disaient pas la vérité, de peur d'être crus. Au lieu de prendre le taureau par les cornes, ils le prenaient par la queue. On pouvait, à juste titre, leur lancer en plein visage cette apostrophe de Royer-Collard :

« Vous étudiez les questions; vous les tournez, vous gagnez du temps, vous les résolvez à demi. Moi je vendrais les abords de front, les attirer sur la place publique, et là les éventrer devant tout le monde. »

Des chefs de partis, dont les noms sont depuis longtemps oubliés, s'occupaient trop d'eux-mêmes, à l'exemple des ministres. Ils manquaient d'abnégation. Plusieurs briguaient le pouvoir plus pour les honneurs et — disons le mot — les bénéfices qu'il rapporte, que pour la faculté qu'il donne de contribuer d'une manière plus large et plus efficace à la prospérité commune.

Leur but atteint, ils s'installaient dans les palais nationaux, et après avoir, sous le prétexte de modifications importantes, confié toutes les charges à leurs créatures, ils lançaient des circulaires pleines de vent, que dégonflait une piqure de plume, édifiaient des châteaux de cartes, que renversait bientôt le souffle populaire sur le sable mouvant de la politique.

Ici nous touchons à l'une des plaies les plus profondes et les plus vives de l'antique système gouvernemental. Si l'on changeait tous les cinq ou six mois de cabinet et que chaque crise entraînant un remaniement complet dans le personnel administratif, était-il possible, je le demande à tout homme doué de bon sens et de bonne foi, d'avoir un service bien organisé, des fonctionnaires animés d'un zèle profitable au pays? Non. Les employés, qui n'occupaient leur poste que pour quelques semaines, et le savaient, se mettaient au courant de leur besogne, lentement et sans goût; les intérêts publics et privés en pâtissaient, le nombre des mécontents grossissait chaque jour, et lorsque, enfin, les diverses administrations étaient parvenues à régulariser l'expédition des affaires, c'est alors qu'elles disparaissaient, juste à l'heure où leur travail eût commencé à devenir fructueux. C'est absolument comme si notre imprimeur disait à un petit garçon : « Je vais te donner trois francs par jour pour t'apprendre le métier de compositeur; quand tu le sauras, je te chasserai! »

De tels faits ne se reproduisent plus, depuis des années, qu'à l'état d'exceptions. On examine aujourd'hui les choses de plus haut. De grâce, continuons sans broncher cette marche progressive. Aux questions personnelles substituons les questions générales. Au grand parti national sacrifions tous les autres partis. Mettons tous les emplois au

concours et décernons-les aux plus capables, aux plus honnêtes, aux plus vertueux. Confions le pouvoir aux hommes convaincus, épris du bien public. Quoi de plus beau, dit Cicéron, « lorsque celui qui commande aux autres n'obéit lui-même à aucune passion; lorsque, le premier, il met en pratique les leçons ou les conseils qu'il donne à chacun; lorsqu'il n'impose au peuple aucune loi qu'il ne s'y soumette; lorsque sa vie entière est comme un modèle offert à ses concitoyens? » Ces hommes existent, sachons les reconnaître. Alors nous verrons le calme succéder à l'inquiétude perpétuelle, plus préjudiciable qu'une révolution radicale accomplie par les armes. Le peuple, qui s'occupe beaucoup de politique, ce qui dénote une salubre préoccupation de contrôle et de justice, bien loin de vouloir renverser l'ordre établi, consacrerait tous ses efforts à l'affermir. D'intelligentes économies permettraient des perfectionnements d'utilité publique. L'agriculture, encouragée, démultiplierait les richesses. Des institutions grandioses surgiraient de toutes parts. L'Espagne, heureuse, enfin, après de si longs jours de deuil, retrouvera l'épanouissement de ses splendeurs passées — sans buchers.

P.-L. LEBERT.

CORTÈS

Le Sénat ne s'est pas réuni aujourd'hui en séance publique.

Le Congrès des députés, l'affluence est considérable et les tribunes sont encombrées de curieux accourus pour entendre les explications du maréchal Serrano.

Nous publierons demain le compte-rendu complet de la séance.

INSURRECTION CARLISTE.

On lit dans la *Gazette* de ce jour :

Nouvelles officielles. — « Provinces Basques et Navarre. — Le capitaine général de ces provinces nous a communiqué à la date du 2 de St Roman de Campezu que sa poursuite contre la faction Carassa et Careaga, avait forcé la majeure partie de la bande à se rendre à faire sa soumission, au village de Lagran et que le reste était rentré dans ses foyers, qu'en conséquence de ces nouvelles, il était parti à marche forcée pour Corres où se trouvaient les insurgés, avec leurs principaux chefs; ceux-ci ont tenté de prendre la fuite, mais n'ont pas tardé de tomber au pouvoir des troupes. »

— Le gouverneur de Pamplune par un télégramme d'hier annonce que la faction commandée par Aguirre se trouvait à Unanua, et que le général en chef, après s'être mis d'accord avec le général Moriones, allait l'envelopper.

— Le gouverneur de Saint-Sebastien annonce que la faction Amibilla, forte de 337 hommes, a déposé les armes à Zumarraga.

Un autre télégramme, du même gouverneur, fait savoir que la bande aux ordres de Chocoa, a été battue, et mise en fuite sur la frontière de France.

Le bataillon de Barbastro a battu et dispersé

— Je suis un lynx : les belles têtes transparentes à mes yeux. Viendras-tu à la cérémonie?

— Non, répondit l'espagnol en s'asseyant en face de la statue.

— Deus! Tu perdras l'esprit, Mariano, avec cette arrosure des jardins.

Le portugais rejoignait ses compagnons, et ils s'éloignèrent en riant de l'extravagance du castro. Une minute après, à l'une des croisées qui donnaient sur la fontaine, apparut la jolie tête de la Sigea.

Les reflets encore pâles d'un soleil de printemps baignaient le front de l'espagnol et lui donnaient l'éclat de l'argent. Sa fine moustache châtaine, élégamment retroussée, se perdait dans de longues mèches de cheveux qui tombaient sur les joues, encadrant son visage ovale d'une ombre semblable à celle que les peintres de l'école de Rivera donnent à leurs tableaux. Il avait la tête dans la main gauche, le coude appuyé sur le pied d'une colonne et les jambes nonchalamment croisées. Son habit de velours noir, son riche haut-de-chausses, les brillants oripeaux de la cour de don Manuel, les reflets du soleil et son attitude, faisaient ressortir avec un triple avantage la grâce de ce gentilhomme.

Les regards de la femme de lettres s'arrêtèrent d'abord sur lui avec indifférence, puis avec curiosité, enfin avec intérêt. — Que contemple-t-elle ainsi? se demanda-t-elle. — La statue? — Quelque oisif, pensa-t-elle ensuite en faisant un geste dédaigneux. — Que ne porte-t-il un livre au jardin? Elle quitta la croisée et vint s'asseoir auprès d'une table sur laquelle on voyait un gracieux pli couvert de paragraphes en diverses langues. Le premier était en latin, le second en grec; elle continua le troisième, qui était en hébreu.

Elle écrivit tranquillement quelques lignes et se leva plusieurs fois pour feuilleter des parchemins et consulter des dictionnaires.

Après avoir travaillé pendant une heure, fatiguée, elle s'approcha de la croisée pour respirer l'air frais. Elle ne songeait plus au gentilhomme de la fontaine; il avait conservé la même posi-

tion. Etonnée, la toledane l'examina de nouveau. — Voilà qui est d'une grande oisiveté! s'écria-t-elle. Cet homme est certainement un espagnol. Continuons ma lettre.

Le quatrième paragraphe devait être en syriaque, le cinquième en arabe.

La Sigea écrivait avec ardeur deux heures de plus; elle termina, plaça sa lettre et mit cette adresse : « Au souverain Pontife Paul III (1). »

Aussitôt après elle revêtit un costume de cérémonie et se rendit au salon de la princesse.

Les courtisans, placés en ligne, attendaient l'heure de la cérémonie. Le plus impatient était ce portugais que nous avons vu à la fontaine parler à l'amant de la statue. Doña Maria sortit enfin, suivie de ses dames, parmi lesquelles apparut la femme de lettres toledane. Les riantes espérances des jeunes hommes furent déçues. Au lieu d'une andalouse gracieuse, vive, provocante, ils trouvèrent la figure d'une image sainte.

La Sigea avait un front noble et suave, de beaux yeux, des joues de vierge, rondes et pures, une bouche d'une expression candide. Sa taille était délicate et majestueuse.

— Ah! dit à voix basse le portugais, qui l'avait attendue dans l'anxiété, j'aurais cru la *menina* espagnole mais *sandunguera*.

Elle promena autour d'elle un regard investigateur et baissa les yeux sans voir Mariano.

Il assistait à la cérémonie d'autres espagnols d'une beauté peut-être aussi noble que la sienne, mais la dame ne fixa pas son attention sur eux.

La cérémonie terminée, la princesse voulut descendre dans les jardins. Elle choisit pour l'accompagner la duchesse d'Alencastre, la comtesse d'Almeida et la toledane.

Acceptant avec réserve un honneur qu'elle ne croyait pas mériter encore au palais, la Sigea laissa passer devant les nobles dames et les suivit à une distance respectueuse. Elles traversèrent une grande partie du jardin; doña Maria s'arrêta près de la fontaine où s'élevait la Vénus.

(1) Alfonso de Lamadril.

FEUILLETON.

LA SIGEA.

PAR MME. CAROLINA CORONADO.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

L'AMANT DE LA STATUE.

Permettez-moi de tourner mes regards vers le Portugal, où se trouve, aujourd'hui ler Mai 1510, une espagnole célèbre.

Deux mois se sont écoulés depuis que la femme de lettres, Louise Sigea, accompagnée de son vieux père, a quitté Tolède pour Lisbonne; et un mois depuis que la princesse doña Maria, fille du roi don Manuel, l'a reçue une seconde fois à son service après cinq années d'absence.

Les nouveaux courtisans ne connaissent pas l'ancienne dame; ils attendent avec impatience le jour de cérémonie pour voir si sa beauté confirme la réputation que lui a faite son pays.

Il faudrait qu'elle fût bien laide, la savante toledane, pour le paraître à la jeunesse portugaise, aux yeux de laquelle la seule qualité d'espagnole constitue la première beauté d'une femme.

Certes, il y a dans le palais nombre infini d'adorables créatures; mais les galants de Lisbonne leur reprochent un défaut capital : elles sont portugaises.

Les charmes de la princesse elle-même sont critiqués, quelque éclat que donnent à sa physiologie juvénile les rayons de ses brillantes prunelles. Personne ne trouve d'expression dans la douceur de ses yeux bleu-foncé, ni de grâce dans le sourire de sa délicate bouche.

L'espagnole doit regarder avec plus de feu et sourire avec plus d'amour. C'est l'espagnole qu'ils désirent voir.

Généreux pour nous seulement, les patriotes lusitaniens n'admettent rien de supérieur aux choses de leur nation : ni climat, ni armée, ni vaisseaux.

Leur soleil leur paraît le plus resplendissant qui éclaire le monde. Tandis qu'ils comptent par têtes la cavalerie étrangère, ils comptent la leur par pieds, pour obtenir le même nombre. Leurs petites barques sont, dans leurs bouches, *terror dos mares*.

Mais devant nous se détend la rigidité de leur orgueil national. Leur parole empathique se fait humble, et les ennemis des castillans se prosternent à nos pieds, comme jadis les indiens devant Colomb.

Si, par bonheur, les siècles futurs voient la réunion du petit Portugal à la grande Espagne, ce résultat ne sera point obtenu par des lances armées, mais par les liens de l'amour. Dieu a mis dans le cœur des portugais une irrésistible sympathie, qui les pousse à chercher parmi nous leur félicité.

Dans le principe, ils ne voudront pas faire de concessions à leur patriotisme et raviront les espagnoles pour les identifier à leur pays; bientôt ils se conformeront à la vie d'Espagne en pratiquant les coutumes de son peuple et ne tarderont pas à adopter nos mœurs. Ce que n'ont pu réaliser les batailles dans nos guerres les plus hardies, le sourire de femmes timides le réalisera. Avant longtemps l'Espagne et le Portugal ne formeront qu'une seule famille... Mais nous sommes en 1550; contentons-nous de relater quelques faits complètement étrangers à cette question.

C'est aujourd'hui l'anniversaire de la naissance de la princesse doña Maria; il y a au palais une cérémonie à laquelle ne peut se dispenser d'assister la dame espagnole.

Les jeunes hommes de quinze à vingt ans torturent leurs moustaches pour les friser autant que peut y consentir le léger duvet qui estom-

pe à peine leurs lèvres. Ceux de vingt-cinq à trente coupent de leur barbe plus rude ce qu'il faut pour en adoucir l'ombre trop épaisse. Les hommes de quarante à cinquante poudrent leurs perruques.

De tous les courtisans, un seul reste à l'écart au milieu de cet assaut de vanité coquette. Il ne pense même pas à la cérémonie. Cependant il est jeune, d'une élégance native, amoureux et présomptueux. D'un mot s'explique son indifférence : Mariano Enrique est un gentilhomme espagnol. Pour lui, la vue de la toledane ne peut avoir l'attrait de la nouveauté.

Dans les allées du jardin royal se promènent multitude de jeunes seigneurs qui épiant le moment où la Sigea mettra la tête à l'une de ses croisées. Mais leur attente est vaine : elle reste cachée au fond de son appartement toute la journée ses devoirs ne la retiennent pas auprès de la princesse.

Les ombres du tenillage se détaillent sur le sable; Mariano s'est arrêté devant une Vénus de Carrare qui, par un caprice du sculpteur, laisse échapper par chacun de ses beaux seins deux jets de l'eau la plus pure. Cette Vénus semble être la nourrice de toutes les fleurs du jardin.

L'espagnol n'était pas venu pour voir la toledane. Les bras croisés, il contemplait avec extase la statue, quand un des courtisans portugais s'approcha et, lui donnant une tape sur l'épaule, lui dit en castillan :

— Déjà là! Tu es donc amoureux de cette pierre? L'espagnol sourit et, détournant la tête, mais sans détacher les yeux de la statue :

— Vois, répondit-il, vois comme elle est belle! — Oui, mais elle est de pierre! Remarquablement belle est la *menina* espagnole! Hier, en me rendant à la salle de garde, je l'ai aperçue par derrière et...

— Oh! elle n'est pas d'une beauté comparable à celle-ci!

— A *inda mais*.

— Qu'en sais-tu, si tu n'as vu que par der-

On écrit de Tremp, le 27 Mai :

« La nuit passée nous avons enfin reçu la visite de la bande carliste qui s'organisait aux environs depuis quelques jours. Toutefois il n'est entré dans nos murs qu'une soixantaine d'hommes; le reste de la bande, assez considérable, paraît-il, a campé à fort peu de distance de la ville. Cette légion, car nous pourrions presque lui donner ce nom, a pris la route de Salas sans avoir dérangé qui que ce soit. On la dit commandée par un nommé D. José Ferrer.

Si l'on ne nous avait pas privés de la présence de la garde civile, concentrée en toute hâte loin d'ici, cette concentration de forces ennemies n'eût pas été possible. »

On nous écrit de Valence qu'un nombre assez considérable d'hommes connus pour leurs idées carlistes, s'est dirigé vers le Maestrazgo, où il règne une grande agitation depuis déjà quelque temps.

C'est probablement sous les auspices de Rosas et des siens que l'on est parvenu à bien organiser une bande assez nombreuse.

On écrit d'Oviedo qu'une bande de trente ou quarante hommes, faisant partie de celle de Rosas, a campé à deux lieues de cette ville, après avoir envoyé chercher des provisions de bouche à Trubia.

On assure que cette troupe est parfaitement équipée et très bien organisée.

Nous lisons dans *L'Indépendance de Barcelone* : « L'on nous assure que ces jours derniers la bande carliste aux ordres des *cabecillas* don N. Muxi de San Martín, entra au nombre de 400 hommes dans le village de San Feliu del Piô, où elle s'est emparé des armes qu'elle a trouvées.

Le matin du 31 est arrivée dans notre ville une petite colonne de troupe escortant quelques civils et un certain nombre de prisonniers. L'on disait que par mi ceux-ci, se trouvait le *cabecilla* Mariano de la Coloma blessé dernièrement à Piera.

Les blessés furent transportés à l'hôpital militaire, et les prisonniers à la prison publique. »

Nous lisons dans *Le Radical* de Valence du samedi : « On disait hier, que la nuit dernière il s'était formé deux bandes carlistes dans les villages de Cheste et de Chiva; quelques forces d'infanterie et de cavalerie sont parties ce matin pour ces deux points.

On signale l'apparition d'autres bandes sur divers autres points de notre province, mais nous ne pouvons nous rendre l'écho de ces bruits.

La bande du *cabecilla* Aguirre est serrée de très près, dit-on, par les forces du général Moriones. Ce dernier tendrait à couper la retraite à son adversaire par les ponts d'Ozguia et autres.

Des lettres du Maestrazgo annoncent que l'alarme va toujours croissant dans cette contrée, par suite de l'arrivée de certains chefs connus depuis la dernière guerre civile.

Les volontaires de quelques localités de la province de Castellon poursuivent avec vigueur la bande carliste qui s'est présentée à Gatova et que l'on dit d'autre part cernée déjà par divers régiments.

El Pensamiento Español assure que le fa-

La Sigea s'arrêta aussi.

Mais, chose étrange au lieu d'éprouver un plaisir artistique dans la contemplation de la belle statue, elle sentit un secret dégoût qu'elle ne sut s'expliquer. Son premier mouvement avait été le désir de couvrir de son voile ces formes nues. L'eau de cristal que jetaient les seins et le murmure de sa chute, lui produisaient une angoisse douloureuse. Elle ne put constater la perfection de cette pierre modelée sans ressentir une secousse dans toutes ses fibres.

La duchesse d'Alencastre vint surexciter cette sensation par ces mots, dits en anglais : — Comment se fait-il que cet imbécile de Mariano ne soit pas là ?

— Fou mais non imbécile, répliqua la princesse. Puis elle dit à voix basse :

— Il faudra briser la statue.

La princesse ne voulut plus se promener et se retira du jardin, silencieusement.

La Sigea rentra chez elle, le cœur en proie à la mélancolie et au dégoût.

Elle se débarrassa de ses vêtements de cérémonie et se mit à écrire. Le sujet qu'elle traita fut « De l'influence de la sculpture sur les sens. » Elle chercha dans ses livres des notes sur les plus grands sculpteurs; Praxitèle enflamma son irritation.

Nous extrayons de ses manuscrits ce passage écrit en latin :

« L'influence de la sculpture est souvent nuisible au développement des nobles passions. Les formes de la statue fixent l'attention de la jeunesse; l'étude de l'art lui échappe.

« J'attribue en grande partie le relâchement des mœurs chez les grecs à la profusion des belles statues qui ornaient leurs places et leurs promenades. Il est certain que cet art peut être employé au profit de la science et de la religion, si l'on donne à la sculpture la physionomie de personnages historiques et d'images saintes; mais les meilleurs artistes se sont vus principalement à l'imitation de la beauté matérielle. Ces Vénus! Ces Vénus sont le feu qui alimente le sensualisme! Praxité-

meux chef carliste Tristany se trouve en Catalogne. La *Regeneración* ajoute que le général Tristany, comte d'Aurino, nommé par don Carlos commandant général de cette principauté, a adressé aux catalans une proclamation très énergique, dans laquelle il les engage à prendre part à la lutte.

Il paraît certain que le contre-amiral Martínez Vinatea, pris les armes à la main dans une des excursions carlistes de Malaga, ne sera pas fusillé dans le cas plus que probable où le conseil de guerre le condamnerait à subir cette peine. On croit que le gouvernement se propose de l'enfermer dans une forteresse.

Nous lisons dans *La Época* :

« Il y a quelques jours, M Ruiz Zorrilla déclarait à ses plus intimes amis que s'il ne parvenait ni à sauver le roi, à l'avènement duquel il avait tant contribué, ni à écarter son parti de certains courants de plus en plus à craindre, il ferait le sacrifice de sa personnalité pour rentrer dans la vie privée.

M. Zorrilla, c'est une justice à lui rendre, est homme de parole: il a quitté Madrid. »

Il paraît qu'un grand nombre d'électeurs du collège électoral du centre (Madrid), ont le projet de réélire Mr. Zorrilla pour lui prouver que non-seulement le parti a toute confiance en lui, mais qu'il désire encore le voir continuer l'œuvre du développement du programme démocratique.

Le comité doit inviter le parti à célébrer une réunion à cet effet.

Le comité (Tertulia) progressiste a décidé hier de réunir ses amis en assemblée générale, à l'effet de savoir quelle marche il lui convient de suivre en présence des événements. Beaucoup de discours ont été prononcés.

D'après la convention télégraphique en vigueur, à compter de ce jour, entre l'Espagne et le Portugal, les dépêches ne dépassant pas vingt mots coûteront une *peseta* sur le territoire espagnol et 200 *reis* à partir de la frontière. Les dépêches subiront une augmentation de 200 *reis*, soit une *peseta*, pour chaque dix mots ajoutés aux vingt premiers.

M. Eusebio Soler, de la Havane, habitant actuellement Barcelonne, a demandé au ministère d'Outremer l'autorisation de transporter aux Antilles des colons salariés d'Egypte et d'Abyssinie.

TELEGRAMMES.

Londres, 1er. Juin.—De graves désordres ont éclaté à Dewoury à propos de la peine prononcée par le jury contre un prêtre catholique. La police de Huddersfield et d'autres points a été appelée pour les réprimer.

Washington, 1er. Juin.—La question de l'*Alabama* n'est pas encore résolue.

Le Congrès a prorogé ses séances jusqu'au dix de ce mois.

New-York, 1er. Juin.—Un long discours prononcé au Sénat sur la question de l'*Alabama* par M. Scheintz, a produit une grande excitation dans les cercles politiques.

Durant le mois de Mai, la dette publique des Etats-Unis a diminué de 7.000.000 de dollars.

les est le corrupteur de la jeunesse! Pourquoi ne pas donner à l'art la sévère expression de la vertu, quoique ses formes n'admettent point cette parfaite harmonie? Ah! la matière, jamais l'essence!

Elle s'arrêta.... Palpitante d'indignation, la plume à la main, elle leva la tête et vit ses traits se refléter dans une petite glace en face d'elle. Singulier contraste que celui qu'offrait ce qu'elle venait d'écrire avec son image reproduite dans le cristal. Au moment où elle tonnait contre la beauté, la rougeur qui animait son visage, le noble feu qui brillait dans ses regards, la montraient à ses propres yeux plus belle que jamais. La sectaire de l'école spiritualiste s'oubliait elle-même et combattait son propre mérite pour remporter une victoire à l'avantage de sa doctrine. Elle se trouvait tellement au-dessus des passions, qu'elle proscrivait toute émotion des sens avec une sévérité digne du plus austère philosophe.

Deux coups de marteau résonnèrent dans le jardin. On entendit le crépitemment d'éclats de pierre, puis le bruit sourd d'un rocher qui tombe, ébranla les murailles du palais.

La Sigea avait ouvert sa fenêtre et vu rouler la statue de Vénus, brisée en deux morceaux.

— Ah! dit elle avec force, on a détruit la statue! — Misérable! cria quelqu'un du fond de l'allée, que faites-vous?

Et le gentilhomme espagnol s'élança l'épée nue.

— Nous accomplissons les ordres de la princesse, répondit le jardinier principal.

Enriquez remit son épée au fourreau, s'approcha des débris de la statue et les regarda avec douleur.

La Sigea crut voir deux grosses larmes rouler le long des joues du gentilhomme et se perdre dans ses monstaches.

— C'est bien étrange! bien étrange, ce qui se passe en moi! dit-elle. Ce jeune homme pleure pour une statue... et moi je pleure... je pleure... parce qu'il pleure, lui!

EXTÉRIEUR.

LETTRE DE PARIS.

1er Juin.

Les négociations se poursuivent entre Versailles et Berlin pour le paiement du complément de l'indemnité de guerre et l'évacuation du territoire; mais aucune base d'entente n'a encore pu être établie. Les allemands seraient volontiers disposés à abandonner les départements qu'ils occupent encore, mais ils prétendent conserver Belfort jusqu'au 2 mars 1874, et ils exigeraient même, dit-on, que, pendant les deux années qui nous séparent de cette douloureuse échéance, la France n'entreprend aucun travail de fortification sur la nouvelle frontière. On comprend que notre gouvernement refuse de céder à de pareilles demandes; il a déclaré qu'il ne les discuterait pas: on ne peut qu'approuver sa conduite.

Les allemands ne se pardonnent pas de nous avoir laissé Belfort; ils savent, aussi bien que nous, que cette place est la clef de l'Alsace; qu'elle pourra former, dans quelques années, avec Montbéliard et Besançon, un rempart au moyen duquel nous interdirons à l'ennemi l'accès des départements du sud-est, et ils entretiennent, non sans inquiétude, l'appui que prêterait cette importante cité à une armée française opérant pour envahir l'arrondissement de Mulhouse et se porter ensuite dans le grand-duché de Bade, en franchissant le Rhin. Mieux avisés que quelques-uns de nos généraux qui, l'année dernière, auraient volontiers consenti à échanger Belfort contre un district des environs de Metz, les allemands voudraient rester maîtres le plus longtemps possible de cette position, et malgré leurs besoins d'argent, ils manifestent l'intention de garder Belfort comme la garantie suprême de l'exécution du traité de paix.

Il faut encourager M. le président de la République à persévérer dans sa ferme attitude. La situation nous permet de poser nos conditions, puisque les allemands ont un pressant besoin de nos milliards; sachons nous assurer de sérieux avantages; ne livrons nos ressources à M. de Bismark que contre l'évacuation totale et complète du sol national.

Les divergences qui se sont élevées entre notre diplomatie et le cabinet de Berlin, entretiennent de plus en plus dans le public la conviction que l'emprunt ne sera pas émis avant un temps éloigné.

Cette opinion paraît actuellement plausible, mais il serait imprudent de s'y abandonner tout à fait: il peut survenir d'un jour à l'autre des arrangements qui détermineraient le gouvernement à hâter le moment où il pourra rendre enfin la France à elle-même. C'est pour ne pas entraver la marche des négociations que l'Assemblée apporte tant de réserve à la discussion de la loi du recrutement.

On vient de distribuer aux députés le projet de budget de 1873. Loin de présenter des économies, ce projet aboutit à des excédants de dépenses. Le gouvernement n'a tenu aucun compte des vœux de réformes qui ont été exprimés dans la dernière session. Nous voyons réapparaître dans ce budget les mêmes administrations coûteuses, les mêmes services compliqués et dispendieux qui ont déjà été attaqués avec tant de vigueur à la tribune et dans la presse.

Les ministres sont absolument persuadés qu'on ne saurait gérer les affaires publiques

CHAPITRE II.

L'ACADÉMIE DE L'INFANTE DOÑA MARIA.

Je ne peux commencer ce chapitre sans interrompre la lecture d'un poème que lit Louise Sigea dans le cabinet de l'infante.

Doña Maria était à Lisbonne la seule dame qui, au seizième siècle, prêtât attention aux gens de lettres; aussi se groupaient autour d'elle toutes les célébrités du Portugal et même des pays étrangers.

Elle était alors au printemps de l'âge et à l'apogée de son talent.

Une anglaise, écrivain de valeur, a dit que rien n'est aussi difficile à trouver qu'une femme auteur ni laide ni vieille. Il semble, en effet, que le commerce des lettres laisse sur les visages féminins un vernis de jeunesse et de fraîcheur; il semble que la nature se complaise à châtier chez les femmes l'ambition de science, en fanant leurs charmes de bonne heure, en rendant ridicules des qu'elles sont devenues savantes. Le plus grand nombre des célébrités anglaises portèrent perruque et lunettes à vingt-cinq ans; il y eut une française qui, à vingt, n'avait plus ni dents ni cils. Quelques-unes, comme George Sand, se sauvent en changeant de sexe et paraissent de jolis garçons. Bien rares sont celles qui méritent de conserver le titre de jolies femmes.

Cependant deux femmes illustres du seizième siècle jouissent de ce privilège: l'infante doña Maria et Louise Sigea. On appela l'infante *Lis et rose de candeur*, précisément à l'époque où elle livrait à l'étude du latin et présidait avec sa suite de dames la seule académie littéraire qu'il y eût alors en Portugal.

Oh! il fallait être bien belle, bien gracieuse, bien simple, pour présider, comme cette femme, sans provoquer les risées, un *certamen* de docteurs, de prélats et de députés.

Elève du savant Suarez et du vénérable évê-

à des conditions moins onéreuses, réduire les frais de perception de l'impôt, opérer sur l'ensemble des rouages administratifs des simplifications permettant d'alléger les charges du Trésor. Ces tendances sont fâcheuses. Nous comprendrions que le gouvernement se déclarât l'adversaire de quelques-unes des économies et des réformes qu'on lui propose; mais n'admettre aucune amélioration, repousser toutes les innovations, se refuser à tout projet de changement, n'est-ce pas flatter l'opinion à affirmer plus vivement que jamais ses revendications et heurter le sentiment public?

La présentation de la loi des finances a été suivie du dépôt du rapport de la commission du budget sur les impôts restant à voter pour équilibrer les recettes avec les dépenses de 1873. La commission ne conclut à rien et se contente d'appeler l'attention de l'Assemblée sur certains impôts, sans recommander sérieusement aucune combinaison. La commission estime que l'impôt sur le revenu offre de grands avantages, mais qu'il donnerait lieu à d'insurmontables difficultés d'application; elle signale comme une innovation utile l'impôt sur le chiffre d'affaires, mais elle fait remarquer qu'il susciterait de nombreux inconvénients; elle pense que l'impôt du sel mérite d'être examiné avec soin, mais elle craint qu'il n'exerce une influence funeste sur l'agriculture. La commission n'a aucune doctrine, elle ne sait pas ce qu'elle veut, et après six mois de recherches, elle se borne à soumettre à l'Assemblée un catalogue fiscal, en donnant à ses propres indications le caractère d'une simple table des matières à consulter pour se reporter aux différents projets. Le gouvernement, de son côté, ne cesse de préconiser son système protectionniste. Que va-t-il sortir de ce chaos?

ASSEMBLEE NATIONALE DE VERSAILLES

Séance du 31 mai.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

A deux heures et demie, la séance est ouverte. Le procès-verbal est lu par un des secrétaires. M. de Lorgeril. Pendant l'interpellation de M. Paris à M. le garde des sceaux, il s'est produit à la fin de la citation d'une profession de foi, faite au congrès de Naples, de matérialisme et d'athéisme, une assez forte interruption, des cris et un bruit assez considérable. A la suite de cette citation, je lançai cette interruption: « A la tribune, la matière! » On m'a fait prononcer ces mots au *Journal officiel* après une interruption de M. Fouquet relative à la liberté de conscience. Je demande que la rectification soit faite.

La rectification est ordonnée. M. le général Chanzy: C'est par erreur que je suis porté comme ayant voté contre l'amendement relatif à la non-éligibilité des militaires à l'Assemblée nationale. J'ai voté pour cet amendement. (Article additionnel Raoul Duval.)

M. le président: J'ai la douleur d'annoncer à l'Assemblée qu'elle vient de perdre un de nos plus estimables collègues, M. Richier, qui avait su se concilier parmi nous l'estime la plus justement méritée. Une lettre datée du 31 mai de Paris, rappelle que M. Richier, député de la Gironde, avait demandé un congé de quelques jours. Il est mort hier, et les obsèques auront lieu demain samedi, à onze heures, à l'église de Saint-Louis d'Antin.

Une députation de vingt-cinq membres, chargés d'assister aux obsèques est tirée au sort.

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération du projet de loi relatif au recrutement de l'armée.

que de Coimbre, doña Maria était versée dans les connaissances philosophiques et l'écriture sainte; mais elle ambitionnait une vaste érudition. Elle fit venir à sa cour Louise Sigea pour s'adonner à l'étude des langues anciennes.

Deux fois par semaine elle recevait dans ses salons les gens de lettres. Ce soir là, l'assistance se trouvait plus nombreuse que jamais. On comptait, entre autres docteurs, l'évêque d'Agdes, ambassadeur d'Espagne, deux prélats portugais d'une science reconnue, le célèbre Jean de Barros, don Francisco Saca de Miranda, Georges Montemayor, don Fernand de Acuña, Louise Sigea et un grand nombre de nobles chevaliers et de châtelaines.

Les points les plus difficiles de l'art s'étaient discutés; on avait mis l'esprit à la torture pour que chacun confessât ses péchés de poésie. Le tour de la Toléane vint; elle lisait, comme nous l'avons déjà dit, le premier chant de son poème sur *Centra*.

Don Mariano Enriquez, le gentilhomme espagnol, *Tamant de la statue*, entra dans le salon de la princesse.

Il salua profondément S. A., fit aux dames une légère révérence et choisit pour s'asseoir le siège le plus écarté.

La toléane se troubla, s'interrompit et ne put continuer sa lecture.

— Si l'illustre dame, dit Miranda, ne poursuit point et que S. A. le permette, je lirai mon élogue castillan.

— Et moi quelques vers à un bon gentilhomme et mauvais poète, ajouta don Fernand de Acuña avec un gracieux sourire.

Le classique lusitanien lut son élogue à Ne-moroso (1), qui dura cinq quarts d'heure. Quand il eut fini, il essuya la sueur qui perlait sur son

(1) Poésies de don Francisco Saa de Miranda *Bibliothèque de Lisbonne*.

« Art. 6.—Tout corps organisé en armes est soumis aux lois militaires, fait partie de l'armée et relève soit du ministre de la Guerre, soit de la Marine. » Adopté.

« Art. 7.—Nul n'est admis dans les troupes françaises s'il n'est français.

« Sont exclus du service militaire et ne peuvent à aucun titre servir dans l'armée :

1° Les individus qui ont été condamnés à une peine afflictive ou infamante;

2° Ceux qui, ayant été condamnés à une peine correctionnelle de deux ans d'emprisonnement et au-dessus, ont en outre été placés par le jugement de condamnation sous la surveillance de la haute police, interdits en tout ou en partie des droits civiques, civil ou de famille. » Adopté.

M. Farcy propose l'article additionnel suivant :

« Art. 7.—Toutefois, les hommes compris dans les deux catégories ci-dessus seront incorporés dans les compagnies de travaux publics pendant le temps où ils devaient être au service: ils seront assujettis à des exercices militaires; 2° ceux qui, à l'expiration de leur service actif, se seront distingués par leur bonne conduite, pourront être, sur l'avis d'un conseil spécial, admis à la réhabilitation par le président de la République, sans être soumis aux dispositions des articles 620 et suivants du code d'instruction criminelle. »

M. Farcy ne voudrait pas que les mauvais sujets pussent se dispenser du service qu'ils doivent à la patrie. S'ils ne rendent pas un service d'honneur, il faut qu'ils soient astreints à un sacrifice pénal.

M. de Bastard, membre de la commission, repousse l'article de M. Farcy parce qu'il faut que l'uniforme du soldat recouvre seulement des honneurs honorables.

M. Farcy répond qu'on peut faire des compagnies d'ouvriers de travaux publics spéciaux sans qu'ils aient l'uniforme militaire. On pourrait du reste renvoyer l'article à la commission.

M. Margaine réplique que la disposition bouleverserait le code d'instruction criminelle et le code pénal, aussi bien que le code civil dans certaines parties.

M. le marquis de Chasseloup-Laubat ajoute que l'on ne saurait aggraver ainsi les peines ordinaires du code pénal. D'un autre côté, l'article demande la réhabilitation dans des conditions telles, que sept ou huit articles du code d'instruction criminelle seraient bouleversés.

M. Dupont insiste pour l'adoption de l'article de M. Farcy. Il ne faut pas que les mauvais sujets soient libérés de tout service militaire; ils doivent être utilisés d'une manière pénale dans le genre de ceux qui se sont mutilés pour échapper au service militaire.

M. le général Charon: On ne saurait admettre sous lesrapeaux les hommes tarés dont il est question. L'armée n'est pas un succursale du bagne. On parle des compagnies de discipline; on devrait ne pas oublier que l'on n'y renvoie que ceux qui ont commis des délits ou des crimes militaires. Et quant aux jeunes gens qui se mutilent pour éviter le service militaire, c'est en vue d'un fait militaire qu'ils ont agi et qu'ils sont punis. On ne saurait confier des armes à de mauvais sujets évidents.

M. le président: M. Farcy demande le renvoi de son article additionnel à la commission, en retirant le second paragraphe de cet article.

M. de Bastard: La commission repousse le renvoi d'un article qui ne lui paraît pas se rapporter à la loi sur le recrutement.

Une première épreuve sur le renvoi est déclarée douteuse; à la seconde, le renvoi est rejeté.

On passe au vote sur le premier paragraphe de l'article lui-même.

M. de Cussy, ministre de la Guerre: Nous avons déjà trop de corps de punitions dans l'armée, et leurs cadres sont vraiment trop coûteux. Je demande donc à l'Assemblée de ne pas en créer de nouveaux, qui chargeraient inutilement le budget militaire. Ces corps ne rendent aucun service militaire, et l'on ne saurait confier des armes à des hommes qui ont été privés de leurs droits de citoyen. (Très bien!)

L'article additionnel de M. Farcy est repoussé à une très grande majorité.

front, et l'auditoire, fatigué, prit un repos dont il avait grand besoin. Les visages des hommes révélaient l'impatience, ceux des femmes l'ennui. Don Fernand de Acuña lut alors sa satire à un bon gentilhomme et mauvais poète. On la trouve encore dans le *Parnasse espagnol* (*Parnaso español*); nous la traduisons comme suit :

Le son de votre lourde lyre est si offensant,

qu'il mécontente et irrite l'homme d'esprit; il ne donne de plaisir qu'à vous.

Je ne doute pas qu'un pareil chant n'endurcisse les bêtes féroces qui hantent les hautes montagnes; il les ferait rire, si la nature leur eût accordé le rire.

A l'ouïe de vos vers, les oiseaux s'envolent de leur nid; le fier et sombre Mars sourit en vous voyant marcher égaré sur les traces d'Apollon.

Malheureux capitaines, placés sur les sublimes rochers! Quoique allemands, je les plains si leurs louanges sont confies à votre muse.

Plus malheureuse encore serait celle dont vous chanteriez la beauté! Elle préférerait être entermée qu'être louée par vous.

Votre muse seule suffit pour dessécher l'herbe verte des champs, pour détruire la fraîcheur, les couleurs du lis et de la violette.

Je plains, seigneur, le sort du captif condamné à vous écouter. Vos poèmes le font mourir d'ennui, et il est forcé de les applaudir!

Que faudra-t-il donc dire de celui qui s'obstine à façonner vers pleins d'appât, pousse l'entêtement jusqu'à vouloir sortir la vigueur de la faiblesse?

Quelques-uns, seigneur, laisseront renommée dans le monde, d'autres se tromperont par n'avoir voulu jamais admettre les conseils d'auteur.

Ces paroles pourraient s'appliquer à vous, mais sans profit, car vos œuvres sont de pierre dure et sans remède.

(La suite prochainement.)

TITRE II.—Des appels.

1ère section.—Du recensement et du tirage au sort.
«Art. 8. Chaque année, les tableaux de recensement des jeunes gens ayant atteint l'âge de vingt ans révolus dans l'année précédente et domiciliés dans le canton sont dressés par les maires : 1.° sur la déclaration à laquelle sont tenus les jeunes gens, leurs parents ou leurs tuteurs; 2.° d'office, d'après les registres de l'état civil et tous autres documents.

«Ces tableaux mentionnent dans une colonne d'observation la profession de chacun des jeunes gens inscrits. Ces tableaux sont publiés et affichés dans chaque commune et dans les formes prescrites par les articles 63 et 64 du Code civil. La dernière publication doit avoir lieu au plus tard le 15 Janvier.

«Un avis publié dans les mêmes formes indique le lieu et le jour où il sera procédé à l'examen desdits tableaux et à la désignation par le sort du numéro assigné à chaque jeune homme inscrit.»

M. Théophile Roussel demande que le recensement porte sur les jeunes gens âgés de dix-neuf ans.

M. Roussel fait observer que les jeunes gens ne sont réellement incorporés qu'à vingt ans et demi. D'un autre côté, il est à remarquer que l'on recule ainsi le mariage, quoique la puberté soit plus prompte en France qu'en Allemagne. Il y a déjà trop de naissances illégitimes sans les favoriser encore en reculant l'âge où le jeune homme pourra ne plus faire partie de l'armée active.

M. le marquis d'Andelarre repousse l'amendement. Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'âge de vingt ans a été fixé. Sans doute, l'incorporation n'a guère lieu en moyenne avant vingt ans et neuf mois. Mais les lois de 1818 ou 1832, de 1844, de 1868 ont continué la même règle, et les raisons qui ont déterminé l'âge actuel subsistent encore; on sait parfaitement que le jeune homme n'est réellement un homme fait, pour la plupart du temps, qu'après vingt ans.

L'amendement de M. Théophile Roussel est rejeté.

M. Margaine demande que la déclaration de l'article 8 soit sanctionnée par une peine.

M. le général Pellissier répond que les peines sont édictées par l'article 61.

Une voix: Mais il peut y avoir oubli, et on ne saurait assimiler l'oubli à une manœuvre.

M. Margaine n'insiste pas et se réserve pour la troisième délibération.

L'article 8 est adopté dans son ensemble.

«Art. 9.—Les individus nés en France de parents étrangers, et les individus nés à l'étranger de parents étrangers naturalisés français et mineurs au moment de la naturalisation de leurs parents, concourent, dans les cantons où ils sont domiciliés, au tirage qui suit la déclaration faite par eux, en vertu de l'article 9 du Code civil et de l'article 2 de la loi du premier Février 1851.

«Les individus déclarés français en vertu de l'article premier de la loi du 7 Février 1851, concourent également, dans le canton où ils sont domiciliés, au tirage qui suit l'année de leur majorité, s'ils n'ont pas réclaté leur qualité d'étranger, conformément à ladite loi. Les uns et les autres ne sont assujettis qu'aux obligations de service de la classe à laquelle ils appartiennent par leur âge.»—Adopté.

«Art. 10.—Sont considérés comme légalement domiciliés dans le canton :

1° Les jeunes gens même émancipés, engagés, établis au dehors, expatriés, absents ou en état d'emprisonnement, si d'ailleurs leurs père, mère, ou tuteur ont leur domicile dans une des communes du canton, ou si leur père expatrié avait son domicile dans une desdites communes;

2° Les jeunes gens mariés dont le père ou la mère, à défaut de père, sont domiciliés dans le canton, à moins qu'ils ne justifient de leur domicile réel dans un autre canton;

3° Les jeunes gens mariés et domiciliés dans le canton, alors même que leur père ni leur mère n'y seraient pas domiciliés;

4° Les jeunes gens nés et résidant dans le canton, qui n'auraient ni leur père, ni leur mère, ni tuteur;

5° Les jeunes gens résidant dans le canton, qui ne seraient dans aucun des cas précédents et qui ne justifieraient pas de leur inscription dans un autre canton.»—Adopté.

«Art. 11.—Sont, d'après la notoriété publique, considérés comme ayant l'âge requis pour le tirage, les jeunes gens qui ne peuvent produire ou n'ayant pas produit avant le tirage un extrait des registres de l'état civil constatant un âge différent, ou qui, à défaut de registres, ne peuvent prouver ou n'ont pas prouvé leur âge conformément à l'article 46 du Code civil.»—Adopté.

«Art. 12.—Si dans les tableaux de recensement, ou dans les tirages des années précédentes, des jeunes gens ont été omis, ils sont inscrits sur les tableaux de la classe qui est appelée après la découverte de l'omission, à moins qu'ils n'aient trente ans accomplis à l'époque de la clôture des tableaux. Après cet âge, ils sont soumis aux obligations de la classe à laquelle ils appartiennent.»—Adopté.

«Art. 13.—Dans les cantons composés de plusieurs communes, l'examen des tableaux de recensement et le tirage au sort ont lieu au chef-lieu de canton, en séance publique, devant le sous-préfet, assisté des maires du canton. Dans les communes qui forment un ou plusieurs cantons, le sous-préfet est assisté du maire et de ses adjoints. Le tableau est lu à haute voix. Les jeunes gens, leurs parents ou ayants cause sont entendus dans leurs observations. Le sous-préfet statue après avoir pris l'avis des maires. Le tableau rectifié, s'il y a lieu, et définitivement arrêté, est revêtu de leurs signatures. Dans les cantons composés de plusieurs communes, l'ordre dans lequel elles seront appelées pour le tirage est chaque fois indiqué par le sort.»—Adopté.

«Art. 14.—Le sous-préfet inscrit en tête de la liste de tirage les noms desdits jeunes gens qui se trouveront dans les cas prévus par l'article 61 de la présente loi. Les premiers numéros leur sont attribués de droit. Ces numéros sont en conséquence extraits de l'urne avant l'opération du tirage.»—Adopté.

«Art. 15.—Avant de commencer l'opération du tirage, le sous-préfet compte publiquement les numéros et les dépose dans l'urne, après s'être assuré que le nombre est égal à celui des jeunes gens appelés à y concourir; il en fait la déclaration à haute voix. Aussitôt, chacun des jeunes gens appelés dans l'ordre du tableau prend dans l'urne un numéro qui est immédiatement proclamé et inscrit. Les parents des absents ou, à leur défaut, le maire de la commune, tirent à leur place. L'opération du tirage achevée est définitive. Elle ne peut, sous aucun prétexte, être recommencée, et chacun garde le numéro qu'il a tiré ou qu'on a tiré pour lui.

La liste, par ordre de numéros, est dressée à mesure que les numéros sont tirés de l'urne. Il est fait mention des cas et des motifs d'exemption et de dispenses que les jeunes gens, ou leurs parents, ou les maires des communes se proposent de faire valoir devant le conseil de révision mentionné en l'article 28. Le sous-préfet y ajoute ses observations.

La liste du tirage est ensuite lue, arrêtée et signée de la même manière que le tableau de recensement, et annexée avec ledit tableau au procès-verbal des opérations. Elle est publiée et affichée dans chaque commune du canton.»

M. Ganivet présente quelques observations portant sur les numéros omis.

M. le général de Cissey, ministre de la guerre: Des numéros omis ne peuvent libérer du service. Pour faire disparaître toute erreur, je propose d'ajouter à l'article en question ces mots: «Les jeunes soldats qui n'auront pas de numéros seront inscrits à la gauche du contingent de leur canton.»

Cette addition est adoptée, ainsi que l'article 15.

2e section.—Des exemptions, des dispenses et des sursis d'appel.

«Art. 16.—Sont exemptés du service militaire les jeunes gens que leurs infirmités rendent impropres à tout service actif ou auxiliaire dans l'armée.»—Adopté.

«Art. 17.—Sont dispensés du service dans l'armée active :

1° L'ainé d'orphelins de père et de mère;

2° Le fils unique ou l'ainé des fils, ou, à défaut de fils ou de gendre, le petit-fils ou l'ainé des petits-fils d'une femme actuellement veuve, ou d'un père aveugle ou entré dans sa soixante-dixième année.

«Dans les cas prévus par les deux paragraphes précédents, le frère puîné jouira de la dispense si le frère aîné est aveugle ou atteint de toute autre infirmité incurable qui le rende impotent.

3° Le plus âgé des deux frères appelés à faire partie du même tirage, si le plus jeune est reconnu propre au service;

4° Celui dont un frère sera dans l'armée active;

5° Celui dont un frère sera mort en activité de service ou aura été réformé ou mis à la retraite pour blessures reçues dans un service commandé ou pour infirmités contractées dans les armées de terre et de mer.

«La dispense accordée conformément aux paragraphes 4 et 5 ci-dessus ne sera appliquée qu'à un seul frère pour un même cas, mais elle se répètera dans la même famille autant de fois que les mêmes droits s'y reproduiront. Le jeune homme omis, qui ne s'est pas présenté par lui et ses ayants-cause au tirage de la classe à laquelle il appartient, ne peut réclamer le bénéfice des dispenses indiquées par le présent article, si les causes de ces dispenses ne sont survenues que postérieurement à la clôture des listes. Les causes de ces dispenses doivent, pour produire leur effet, exister au jour où le conseil de révision est appelé à statuer. Celles qui surviennent entre la décision du conseil de révision et le ser Juillet, point de départ de la durée du service de chaque classe, ne modifient pas la position légale des jeunes gens désignés pour en faire définitivement partie.

«Néanmoins l'appelé qui, postérieurement, soit à la décision du conseil de révision, soit au premier Juillet, devient l'ainé d'orphelins de père et de mère, le fils unique ou l'ainé des fils, ou, à défaut du fils ou du gendre, le petit-fils d'une femme veuve ou d'un père aveugle est, sur sa demande et pour le temps qu'il a encore à servir, mais après une année de présence sous les drapeaux, envoyé dans ses foyers, en disponibilité.»

La commission ajoute ce dernier paragraphe: «Néanmoins, l'appelé ou l'engagé qui, postérieurement, soit à la décision du conseil de révision, soit au premier Juillet, devient l'ainé d'orphelins de père et de mère, le fils unique ou l'ainé des fils, ou, à défaut du fils ou du gendre, le petit-fils unique ou l'ainé des petits fils d'une femme veuve ou d'un père aveugle, est sur sa demande et pour le temps qu'il a encore à servir, renvoyé dans ses foyers en disponibilité.»

M. Farcy et d'autres députés voudraient qu'il n'y eût pour les exemptions qu'un sursis d'un an, et non une dispense de droit pour le service militaire. Il y a bien des fils de veuves qui ne sont nullement utiles à leurs mères.

Après quelques mots de M. Dahirel, qui repousse l'amendement au nom de la commission, et du général Robert, qui l'appuie, l'amendement est rejeté.

M. de Juigné ajoute au paragraphe 2 des dispenses le fils ou le petit-fils d'une femme dont le mari a été légalement déclaré absent, ainsi que d'un père aveugle ou entré dans sa soixante-dixième année.

La commission et l'Assemblée adoptent cet amendement.

L'article 17 est adopté dans son ensemble.

«Art. 18.—Peuvent être ajournés deux années de suite à un nouvel examen, les jeunes gens qui, au moment de la réunion du conseil de révision, n'ont pas la taille de 1 mètre 54 centimètres ou sont reconnus d'une complexion trop faible pour un service armé.

«Les jeunes gens ajournés à un nouvel examen du conseil de révision sont tenus, à moins d'une autorisation spéciale, de se représenter au conseil de révision du canton devant lequel ils ont comparu.

«Après l'examen définitif, ils sont classés et ceux de ces jeunes gens reconnus propres, soit

au service armé, soit à un service auxiliaire, sont soumis, selon la catégorie dans laquelle ils sont placés, à toutes les obligations de la classe à laquelle ils appartiennent.»

Cet article est adopté, après le rejet d'un amendement de M. Chevandier.

«Art. 18 bis, qui deviendra 19.—Les élèves de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole forestière sont considérés comme présents sous les drapeaux dans l'armée active pendant tout le temps par eux passé dans les dites Ecoles.

«Les lois d'organisation prévues par l'article 46 de la présente loi déterminent pour ceux de ces jeunes gens qui ont satisfait aux examens de sortie et ne sont pas placés dans les armées de terre ou de mer les emplois auxquels ils peuvent être appelés, soit dans la disponibilité, soit dans la réserve de l'armée active, soit dans l'armée territoriale ou dans les services auxiliaires.

«Les élèves de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole forestière qui ne satisfont pas aux examens de sortie de ces Ecoles suivent les conditions de la classe de recrutement à laquelle ils appartiennent par leur âge; le temps passé par eux à l'Ecole polytechnique ou à l'Ecole forestière est réduit des années de service déterminées par l'article 37 de la présente loi.»—Adopté.

M. le marquis de Mornay, d'accord avec M. le ministre de l'instruction publique, demande la réserve des anciens articles 19 et 20 (devenant articles 20 et 21), qui portent sur les dispenses relatives aux jeunes gens qui se destinent aux cultes ou à l'instruction publique.

L'Assemblée accepte cette réserve et passe à l'article 21, devenu article 22.

«Art. 22.—Les jeunes gens liés au service dans les armées de terre ou de mer en vertu d'un brevet ou d'une commission, et qui cessent leur service :

«Les jeunes marins portés sur les registres matriciels de l'inscription maritime, conformément aux règles prescrites par les articles 1, 2, 3, 4 et 5 de la loi du 25 Octobre 1795, du 3 Brumaire an IV, qui se feront rayer de l'inscription maritime :

«Les jeunes gens désignés en l'article 19 ci-dessus, qui cessent d'être dans une des positions indiquées audit article avant d'avoir accompli les conditions qu'il leur impose, sont tenus :

1° D'en faire la déclaration au maire de la commune, dans les deux mois, et de retirer expédition de leur déclaration.»—Adopté.

«Art. 23 (ancien 22).—Peuvent être dispensés à titre provisoire, comme soutiens indispensables de famille, et s'ils en remplissent effectivement les services, les jeunes gens désignés par les conseils municipaux de la commune où ils sont domiciliés.

«La liste est présentée au conseil de révision par le maire.

«Ces dispenses pourront être accordées par département, jusqu'à concurrence de 400 du nombre des jeunes gens reconnus propres au service et compris dans la première partie des listes du recrutement cantonal.

«Tous les ans, le maire de chaque commune fait connaître au conseil de révision la situation des jeunes gens qui ont obtenu les dispenses à titre de soutiens de famille pendant les années précédentes.»—Adopté.

«Art. 24 (ancien 23). En temps de paix, il peut être accordé des sursis d'appel aux jeunes gens qui, avant le tirage au sort, en auront fait la demande au conseil municipal de la commune où ils sont domiciliés. A cet effet, ils doivent établir que, soit pour leur apprentissage, soit pour les besoins de l'exploitation agricole, industrielle, ou commerciale à laquelle ils se livrent pour leur compte ou pour celui de leurs parents, il est indispensable qu'ils ne soient pas enlevés immédiatement à leurs travaux.»

M. Chevandier demande la suppression de cet article et des deux autres suivants, qui ont rapport au sursis d'appel.

Il fait observer que c'est l'adoption de l'article 54 relatif aux bacheliers, aux industriels, aux fermiers agricoles.

M. le général Guillemaut ajoute que c'est dispenser trop de jeunes gens du service militaire, surtout en temps de guerre; car on passerait dans les écoles d'instruction le temps si rapide pendant lequel se font les guerres actuelles.

M. Bethmont monte à la tribune.

Plusieurs voix: A demain! demain!

L'Assemblée renvoie la suite de la discussion à demain.

CHRONIQUE D'OUTRE-MER.

Par le paquebot poste, le *Tage*, arrivé à Southampton, des Indes Occidentales et de Colon avec les malles du Pacifique et du Mexique, on a des avis de Vera-Cruz qui annoncent que la loi du nouveau tarif venait d'être votée par le Congrès de Mexico. Le président Juárez triomphe de tous côtés des insurgés. Le temps était au sec dans les Antilles.

On fait, aux Etats-Unis, les derniers préparatifs pour la prochaine bataille présidentielle. La convention de Cincinnati a donné le signal de la prise d'armes générale. Les démocrates se sont réunis le 16 mai à Rochester, Etat de New-York. La veille, les républicains restés fidèles au parti de la Maison-Blanche avaient arrêté, à Elmira, les préliminaires de la grande assemblée de Philadelphie.

Il est aisé de pressentir que le programme de la convention de Rochester ne sera que la copie du programme de la convention de Cincinnati, à moins d'opposition in extremis, les démocrates vont se résigner à renoncer à un candidat du parti pour aider à l'élection de M. Greeley. Ne contenant plus à ajourner la défaite de son adversaire, le parti démocrate semble disposé à passer au camp des républicains dissidents; la chute du président actuel est l'objectif commun.

M. Greeley, le candidat de la convention de Cincinnati, paraît gagner de jour en jour du terrain. Les hostilités qui s'étaient déclarées, d'abord, s'affaiblissent sensiblement. M. Greeley reçoit des quatre points cardinaux des demandes d'emplois fédéraux. Sa candidature est prise en

fin au sérieux. L'élu de la convention de Cincinnati vient d'abandonner la direction du journal *La Tribune* et consacrer tous ses instants et tous ses moyens à seconder les efforts du parti qui l'a honoré de ses suffrages.

Le parti de l'administration qui, il y a quelques jours, hésitait encore à se prononcer, s'est réuni à Elmira afin de choisir ses délégués à la prochaine convention de Philadelphie. Il est à remarquer que les républicains restés fidèles au président n'ont trouvé rien de mieux pour la défense de leur cause que d'adopter le programme de la convention de Cincinnati, programme dont l'esprit et la lettre stigmatisent l'administration de M. Grant. Cette petite ruse de guerre réussira-t-elle?

On se demande, cependant, quelle attitude prendront les populations du Sud, blancs et gens de couleur, devant l'urne électorale. Les partisans de M. Grant comptent à peine sur un seul Etat méridional, la Caroline du Nord. Quant aux noirs, les amis du général affectent de ne point douter du vote favorable des affranchis. La mobilité du caractère de la race africaine ne permet guère de se prononcer avant l'événement.

Les avis de l'Arizona représentent le général Howard comme ayant adopté une politique qui lui concilie les blancs comme les peaux noires. Il s'est fait de bons amis, entre autres des Biltas, des Panagos et des Maricopas, qui sont en outre fort hostiles aux Anaches, et dont les chefs l'accompagneront bientôt dans son voyage à Washington. Les Anaches ont massacré un berger mexicain dans la vallée de Sonaita, près du camp Crittenden. Ils ont en outre tué un Américain et blessé sa femme à coups de lances dans les environs de Tucson.

Un télégramme particulier adressé de Gibara à la Havane annonce que la nouvelle a été reçue dans cette place, de la remise du départ du steamer filibuster *l'Edgar* pour Kingston (Jamaïque). La surveillance exercée par les corps volontaires chargés de garder les côtes, a été doublée afin de prévenir le débarquement des gens du bord. La nouvelle du départ du steamer a causé à la Havane une grande surprise et la conduite des autorités des Kingston, dans cette circonstance, a soulevé un sentiment général d'irritation contre elles.

Le journal officiel de Téhéran confirme la nouvelle du projet de voyage que le shah de Perse a l'intention de faire en Europe l'automne prochain. S. M. au dire de la feuille persane partira en août pour Saint-Petersbourg, Londres, Paris et Berlin et retournera dans ses Etats par Vienne, Pesth et Constantinople. Ce sera pour la première fois, dit-on, qu'un souverain de l'empire persan aura visité l'Europe si le projet dont il s'agit est mis à exécution.

La société royale de géographie siégeant à Londres vient de recevoir des nouvelles de l'expédition partie pour aller à la recherche du docteur Livingstone dont on n'entend plus parler depuis si longtemps.

D'après une lettre écrite par le lieutenant de l'expédition et datée de Lawsitar, 19 avril, la société géographique a reçu la nouvelle que l'expédition arrivée d'abord à Zanzibar sans accident ni encombre, était parvenue à bon port à Lawsitar et que là on n'avait, rien appris sur le sort du célèbre voyageur ni sur M. Stanley, du *New-York Herald*, qui eût été parti pour se mettre à sa recherche.

La saison des pluies avait commencé d'une manière tellement sérieuse que l'expédition avait dû s'arrêter et suspendre jusqu'à nouvel ordre son départ pour l'intérieur.

LA MARINE ALLEMANDE.

Nous empruntons au journal *Le Soir* les renseignements suivants sur la situation de la marine allemande.

La présentation du mémoire sur l'état de la marine allemande avait été tellement retardée par le ministre, général de Stosch, qu'à Berlin on s'attendait à des surprises. Le fait a dépassé les craintes des députés. Non-seulement le ministre demande des sommes exorbitantes pour son budget de 1873, mais il se trouve que les comptes antérieurement rendus au Parlement fourmillent d'erreurs et de chiffres erronés.

Déjà, lors des débats sur les virements de fonds pour la mise en état des navires, un compte avait été déposé avec un surplus de 51.000 thalers, tandis qu'il se soldait en réalité par un déficit de 371.000 thalers; mais le mémoire actuel dépasse tout ce qu'on avait encore présenté à l'acceptation de ce Parlement docile. C'est par douzaines de millions de thalers qu'il faut chiffrer les différences entre les sommes fixées et les dépenses en voie d'exécution.

Le 1er Janvier 1869, la marine prussienne fut transférée à la Confédération du Nord. La Prusse avait alors dépensé, depuis 1848, la somme de 29 millions de thalers pour la construction des navires et des ports. Suivant l'état présenté en 1867, il fallait une nouvelle dépense de 37 millions de thalers, jusqu'en 1878, pour arriver au complément du premier développement des forces et des dépenses maritimes.

Les ports de Jade et de Kiel devaient être ainsi terminés, et la flotte devait compter seize navires cuirassés de diverses grandeurs, et vingt corvettes, avec un certain nombre de petits bâtiments. En y comprenant les dépenses ordinaires pour l'entretien de la flotte, le budget annuel fut fixé à huit millions pour la durée de dix années.

Ce chiffre fut maintenu, presque sans changement, de 1868 à 1873. On crut déjà pouvoir arriver, avant le terme fixé de 1879, à l'établissement prévu pour la première période, et, à cette occasion, les partisans du gouvernement demandèrent au ministre un état exact de la situation de la marine.

C'est de ce mémoire qu'il s'agit.

On a dépensé les sommes inscrites régulièrement et, par conséquent, d'après les plans primitifs, il devrait rester un solde de 17 millions environ pour les travaux prévus jusqu'en 1878. D'après les calculs du ministre actuel, il faudrait encore 52,939,064 thalers pour exécuter les travaux de l'ancien projet; soit un excédant de dépenses de 35 millions de thalers (130,000,000 fr.)

Encore le ministre ne saurait-il garantir la rigoureuse exactitude des chiffres demandés.

Il faut savoir qu'il n'est question dans tout ceci que des ports de Kiel et de Jade (Port-Guillaume) et de seize vaisseaux cuirassés et de vingt corvettes. Par conséquent, si l'on veut arriver à l'exécution complète du projet en 1878, le Parlement devra voter le double des sommes fixées au budget annuel, c'est-à-dire, seize millions au lieu de 8 millions de thalers.

Les raisons données par le ministre et basées sur une augmentation des salaires et du prix du fer, ne justifiaient pas cette énorme différence. Il faut, en outre, noter que le ministre précédent de la marine avait donné des assurances formelles que le budget ne serait dépassé en aucune façon.

M. de Bismark a beaucoup hésité à porter cet état de choses à la connaissance du Parlement, et encore aujourd'hui que la vérité est connue, il espère pouvoir faire face à ces dépenses imprévues avec les paiements de l'indemnité française.

Le budget de la marine contribuera peut-être à rendre M. de Bismark plus traitable sur la question de l'évacuation.

Le fameux dossier présenté récemment aux Cortès et qui a provoqué la démission du ministre présidé par M. Sagasta, donne un intérêt d'actualité à l'article suivant que nous empruntons au *Messenger de Paris*.

LE SECRET DES CORRESPONDANCES.

La correspondance est devenue de nos jours l'instrument le plus actif des transactions commerciales. On contracte par lettres aussi valablement qu'au moyen d'un acte spécial rédigé entre les parties. Il suffit pour cela que la proposition de l'achat ou de la vente soit répondue d'un consentement de la part du correspondant. Il y a quelques difficultés en droit, sur le point de savoir à quel moment les deux volontés doivent être réunies et s'il est nécessaire que l'accusé de réception soit écrit ou parvenu avant le retrait de l'offre. Mais quand il y a eu une simultanéité suffisante, les deux parties sont définitivement engagées.

On conçoit aisément par là combien il est essentiel de garantir le secret et les propriétés des lettres missives. Toute considération, tout retard ou tout détournement de la correspondance commerciale peut, en effet, avoir les plus graves conséquences sur la conclusion des marchés.

Aussi n'est-il pas sans intérêt de rappeler ici les principes qui régissent cette importante et délicate matière.

Par sa nature même, la lettre est essentiellement secrète et personne autre que le destinataire n'a le droit d'en prendre connaissance. Autrefois les indiscrétions étaient dans tous les cas punies de la dégradation civique, tant on considérait comme un fait grave la révélation d'un pareil secret. La législation s'est depuis lors adoucie. Actuellement ce fait n'est puni que quand il y a détournement à la poste. Le coupable est frappé d'une amende variant de 16 à 500 francs, d'un emprisonnement de 3 mois à 5 ans et de l'interdiction de tout emploi public pendant 5 à 10 ans.

La correspondance peut cependant être ouverte par un autre que le destinataire dans trois cas: par l'autorité judiciaire, en vertu d'une réquisition du gouvernement et par suite de discipline domestique.

La première exception se justifie d'elle-même. Il est naturel qu'un magistrat chargé de faire au nom de la société, ou, comme on dit, de la vindicte publique, la recherche d'un crime ou d'un délit qui intéresse l'ordre général, ait le droit de faire passer sous ses yeux les lettres où il croit trouver des révélations utiles. Ce droit considérable, exercé avec la prudence qui caractérise en général les informations judiciaires et dans un but d'utilité publique, n'a jamais soulevé de récriminations.

Toutefois le droit de perquisition qui appartient au juge sur la correspondance de l'inculpé, s'arrête à la porte des cabinets des médecins, des avocats et autres agents soumis à un secret professionnel.

D'une part, les lettres adressées à ces agents peuvent renfermer des confidences intimes dont la révélation mettrait en péril des intérêts respectables et, d'un autre côté, la loi ne pourrait pas, sans blesser les mœurs, forcer à une révélation ceux qui par devoir d'état sont tenus à un secret rigoureux. Mais en dehors de ces cas, le droit du juge d'instruction est sans limites.

La prérogative accordée au gouvernement pour des causes politiques n'a pas été, tant s'en faut, acceptée aussi paisiblement par l'opinion. L'autorité gouvernementale, en effet, ne s'exerce pas dans les mêmes conditions de calme et de garanties que le pouvoir judiciaire. Elle est trop souvent mise au service des passions des partis et elle devient alors un instrument de véritable oppression. Quel danger n'y a-t-il pas alors de livrer à des interprétations malveillantes le secret d'une correspondance qui est souvent écrite sans précautions et dans des termes qui trahissent ou dépassent la pensée de celui qui la rédige. On peut bien souvent appliquer à une lettre le mot fameux de Laubardemont: «Donnez-moi trois lignes de l'écriture d'un homme et je vous le ferai pendre.»

Le public qui a la conscience de ce péril à tous les instants a résisté à la violation politique du secret de la correspondance, mais les gouvernements ont rarement abandonné leurs prérogatives. On en avait fait une véritable institution administrative sous Louis XV. La Poste possédait un *cabinet noir* parfaitement officiel où se pratiquait au grand jour l'art du ramollissement des cachets. Dieu sait ce qu'en fit la régence! L'intendant des postes était alors devenu le dénonciateur avéré de toutes les intrigues de haut ou de bas étage. On le craignait beaucoup plus que le lieutenant de police et tout le monde connaît ce propos du docteur Quénay à Mme. de Pompadour: «Je dinerais plus volontiers avec le bourreau qu'avec l'intendant des postes.»

On s'est vite aperçu du scandale d'une pareille institution. Le cabinet noir a ostensiblement disparu des institutions politiques, mais a-t-il cessé

pour cela de fonctionner? C'est là une question à laquelle il est difficile de répondre. Tous les gouvernements s'en sont vivement défendus, mais tous ou à peu près ont été convaincus par l'histoire de l'avoir conservé. Le fait est prouvé, pour la première République, par un décret du 19 frimaire an III; pour l'Empire, par les mémoires de Sainte-Hélène, et pour la Restauration, par des révélations faites à la Chambre des députés en 1828. Les gouvernements qui se sont succédés depuis ont pris mieux leurs mesures, et il n'est pas absolument certain que le cabinet noir ait continué son œuvre.

Cependant il ne faudrait pas faire appel à des souvenirs parlementaires trop éloignés pour savoir qu'il y a quelques années à peine on accusait ouvertement l'administration des postes de conserver encore dans certain local annexé aux appartements du directeur général un bureau où passaient toutes les correspondances suspectes. Si l'on écoutait les confidences que font sur ce point les habitués de l'hôtel de la rue Jean-Jacques, on aurait fort à penser sur le perfectionnement de l'art du ramollissement des cachets. Nous n'osions dire que ce procédé là n'ait pas en effet fonctionné. Mais nous espérons bien qu'il disparaîtra de nos habitudes pour l'avenir. Le gouvernement qui fait métier de décaucher les lettres se déconsidère et, comme le faisait remarquer Napoléon Ier, ce moyen de gouverner fait toujours plus de mal que de bien.

La troisième dérogation au secret des lettres se fonde sur des raisons de discipline domestique. On n'a jamais contesté aux parents le droit de prendre à la poste la correspondance de leurs enfants mineurs. C'est une prérogative qui découle de l'obligation même où ils sont de veiller à leur éducation.

Le législateur a étendu le même droit aux tuteurs des interdits quand ils se sont fait autoriser par une ordonnance du juge.

Quant au mari, la question est plus discutée. En l'état actuel de la jurisprudence, il n'est pas absolument certain qu'un mari ait le droit de prendre à la poste pour les lire les lettres adressées à sa femme ou par elle. On pourrait citer des condamnations correctionnelles prononcées dans ces circonstances contre des maris. Cependant, dans l'immense majorité des cas, le pouvoir marital nous paraît emporter le droit de surveillance sur la correspondance de la maison. Il serait étrange que le mari ait le pouvoir de lire les lettres adressées à un fils de vingt ans et ne puisse prendre celles qui sont à l'adresse de sa femme. Il a même intérêt à le faire, et nous croyons que sauf le cas où par la nature même de leurs habitudes les époux ont des relations réservées et personnelles, toutes les lettres de la famille peuvent être prises par le mari.

Voilà dans ces traits généraux, l'état des lois et des institutions sur le secret de correspondance. On doit ajouter qu'il existe en beaucoup d'autres matières la meilleure garantie est encore dans le progrès des mœurs. Plus l'instruction se répandra et plus on s'habituerait aussi à respecter le secret des lettres. C'est là surtout une question de délicatesse intime qui n'a rien à faire avec les lois de répression.

Mais pour cela il est indispensable que le gouvernement montre l'exemple. Si on veut que le public considère une lettre cachetée comme un dépôt inviolable, il ne faut pas que les pouvoirs publics fassent le contraire. Il faut supprimer absolument, si elles existent encore quelque part, les traditions du cabinet noir. — S. D'AM.

Nous apprenons par les journaux anglais que d'intéressants et satisfaisants essais ont été récemment faits sur le canal de l'arsenal de Woolwich, en présence seulement des officiers de cet établissement, de la fusée sous-marine généralement désignée sous le nom de Poisson-Torpille, à cause de la forme particulière de cet engin de guerre.

Le journal *Le Globe* croit savoir que les gouvernements anglais, français et autres de l'Europe ont reçu la nouvelle que les préparatifs qui avaient été suspendus par la guerre pour la construction d'un chemin de fer du détroit de la Manche, ont été repris. Le projet avait été communiqué à l'Académie des sciences, à Paris, en 1870. Pendant la semaine dernière, dit *Le Shipping and Mercantile Gazette*, on a compté 29 sinistres maritimes. Depuis le commencement de l'année, on en compte 87.

On construit en ce moment en Allemagne des navires dits *torpilles*. Ces bâtiments ont la forme d'un cigare. Dans le bout qui se présente le premier, par conséquent à l'avant, est enclavé le gouvernail; avec un tube mobile dans lequel est pratiquée une ouverture qui n'est pas plus large qu'une pièce d'un thaler et par laquelle le pilote pourra voir ce qui se passe. La cheminée, qui se trouve dans la partie tronquée, à l'arrière, et qui n'a pas plus d'un mètre de hauteur, est recouverte pour pouvoir repousser l'assaut des vagues. L'équipage ne se compose que de trois ou quatre hommes. La longueur de ces bâtiments n'est que de 13 mètres 33; la largeur mesure un peu plus de 2 mètres.

Le tube dont nous parlons, la cheminée et le pont, protégés par une double et solide cuirasse, sont les trois seules parties du navire qui s'élèvent au-dessus de l'eau. Ces bâtiments sont peints d'une couleur grisâtre; cette teinte et leurs mouvements extrêmement rapides devront les dérober aux regards de l'ennemi. Ils ne doivent marcher que pendant la nuit, à fin de pouvoir s'approcher le plus près possible de la flotte qui croiserait en vue des côtes. Le centre du bâtiment est réservé, comme nous l'avons dit, pour les torpilles.

On a l'intention de construire une demi-douzaine de ces bâtiments dont trois sont déjà prêts à Dantzig, et trois autres seront bientôt mis sur les chantiers à Kiel, les premiers marchant au pétrole, les seconds à la vapeur.

HYGIÈNE.

Un de nos confrères fournit les renseignements suivants au sujet du croup, qui fait des victimes assez nombreuses à cette époque de l'année.

Dès qu'un enfant respire péniblement, qu'il a la face rouge et gonflée, qu'il se plaint d'étouffement à la gorge, que sa toux, sèche et rauque, ressemble aux grognements d'un jeune chien, et que son pouls est fort et très fréquent, il faut, pour combattre ces symptômes du croup, le faire vomir à plusieurs reprises au moyen du syrup d'ipécaouanha.

Deux heures après les vomissements, en trois fois, de quart d'heure en quart d'heure, lui donner un loch dépuratif, composé de 10 grammes d'huile de ricin, 25 grammes de calomel, et 70 grammes d'émulsion de guimauve.

On ne saurait trop insister pour que les parents, en attendant l'arrivée du médecin, qui, selon le cas, ordonnera une saignée ou des sangsues, administrent le vomitif que nous indiquons et dont l'action peut arrêter heureusement les progrès du mal.

VARIÉTÉS.

PEINTURE.

ÉCOLE ESPAGNOLE.

Il est dans l'histoire des nations, dans les fastes de l'humanité, des moments où le génie de l'homme se réveille soudain, comme un météore inattendu, et projette au loin une lumière intense dont on ne peut, longtemps après, soutenir l'éclat.

Le dix-septième siècle fut témoin en Espagne d'un de ces phénomènes. Le génie artistique l'éclaira d'une de ses lueurs rapides et brillantes.

L'école espagnole s'est longtemps concentrée dans l'obscurantisme du quinzième siècle; elle est restée ensevelie, pendant de longues années, dans le travail obscur d'une pénible et laborieuse gestation, avant de produire les œuvres qui devaient l'illustrer.

À peine à l'aurore de son existence, deux grands génies virent lui imprimer une direction, lui donner une signification, un caractère complètement distinct des autres écoles.

Née sous un climat ardent, sous un soleil de feu, elle fut l'école de la lumière, des oppositions puissantes, de la transparence des ombres, des effets vigoureux, de la couleur, en un mot.

Voici d'abord le poète suave, doux et mélancolique, faisant plier les exigences de sa palette de coloriste sous son inspiration. Il faut suivre pas à pas dans son œuvre, Murillo, le peintre du ciel, le voir rendre aux anges la poésie dont la tradition monacale et le matérialisme de la légende religieuse les avaient dépourvus, chercher à rompre les liens qui l'attachent à la terre, s'élancer vers les célestes cohortes et perdre dans les nuages et la vapeur les formes et les contours qu'il rend insaisissables.

Avant Murillo, était apparu le grand réaliste, son maître, le génie original entre tous, l'homme qui sut joindre à la connaissance des lignes et de la nature, à une couleur puissante, une entente parfaite du clair-obscur, une exécution rapide, brillante et vigoureuse. Jamais asservi par l'opinion préconçue des amateurs de son temps, Velazquez domine toujours et n'est jamais dominé.

À côté de ces deux brillants météores se groupe une pléiade d'artistes qui souvent soutiennent la lutte. Une grande école s'éleva tout à coup et constitua une des principales illustrations du règne de Philippe IV.

Aussi ce roi riait-il de bon cœur au nez du comte duc, lorsque celui lui annonça que le duc de Bragance, «cet insolent», venait de rendre l'indépendance à son pays. Que lui importait à lui? ne savait-il pas que la protection qu'il accordait à la peinture et à la littérature, attachait à jamais son nom à l'immortalité de ceux qui illustraient son temps?

Ce temps passa, cette école un moment la reine entre toutes, s'éteignit peu à peu sous le règne obscur du roi *carliste*.—Quevedo, Calderon, Lope de Vega, comme Velazquez, Murillo et Alonso Cano disparurent, et personne n'osa ramasser dans leurs tombes leur plume et leur pinceau.

Toute une dynastie suivit à son tour, mais l'école ne se releva pas. Un moment on put croire à un nouveau mouvement dans les arts. Un maître venait d'apparaître; hélas! il resta incompris. Goya ne put persuader les gens de son temps, imbus du classicisme, voués aux grecs et aux romains de coulis, qui régnaient sans conteste sur le goût artistique de l'époque.

Disons-le, cependant, Goya deviendra l'origine et la base d'une nouvelle école. Déjà son œuvre attire sérieusement l'attention, et les défauts qu'on lui reprochait disparaissent à côté des qualités qu'on admire. C'est que le talent n'est pas une manifestation spontanée, il se révèle chez un maître, un autre le perfectionne, quelquefois longtemps après, un troisième ou un quatrième

se l'assimile et le porte à sa plus grande hauteur.

Il faut ensuite de longues années pour qu'il se trouve un génie qui pose les bases d'une nouvelle voie à suivre, c'est une nouvelle impulsion à donner au rocher de Sisyphe que chaque génération roule à son tour. Le talent de Velazquez prend son origine au Grèce, se perfectionne avec Tristan et fleurit, radieux et complet, sous le pinceau du grand artiste.

Après un long sommeil, nous voyons enfin les arts se réveiller et le goût renaître en Espagne. Les catalogues ont inscrit plus de deux cents noms d'artistes; parmi eux se révèle peut-être celui qui doit ranimer le pinceau de Goya.

C'est en 1844 environ que ce mouvement a commencé; depuis, il s'est fort accentué. A cette époque, dans une petite salle, une trentaine d'exposants étaient représentés. Beaucoup, il est vrai, devaient leur admission à la bienveillance illimitée et inépuisable d'un jury qui avait beaucoup à pardonner, parce qu'il avait beaucoup péché.

Il y a loin de là aux expositions de 1860-62-64. Le progrès est bien marqué, même d'une année à l'autre. Si celles de 1836 et 1870 semblent indiquer un temps d'arrêt, il faut leur rendre cette justice, que, sous un autre rapport, elles ont des droits à la considération. Elles se font remarquer par plus d'originalité, et les réminiscences y sont moins sensibles. C'est certainement un progrès très heureux que nous verrons sans doute pleinement confirmé en 1873.

Le mouvement incessant de l'intelligence humaine précipite journellement sa marche. Il s'accroît des éléments de discussion que la facilité des communications lui apporte. Le vaste champ ouvert à l'esprit d'analyse a, de nos jours, poussé les esprits vers des dissertations plus abstraites. Les écoles du Nord, et notamment celle de France, ont acquis sur les écoles anciennes une certaine supériorité; elles sont plus philosophiques et dominent les autres par cet avantage. Paris surtout est un grand centre d'attraction. Le goût y est très développé; l'artiste, bien ou mal, y vit promptement de son travail. Toutes ces raisons y attirent les jeunes peintres, plus encore qu'à Rome.

Mais lorsque chacun a fait son bagage de savoir, il revient en son pays, traînant après lui les reflets de l'atelier qu'il a fréquenté; il faut une nouvelle étude, longue, pénible souvent, pour dépouiller les souvenirs que l'on emporte et devenir soi-même: conquérir l'originalité, qui seule constitue le maître. C'est cette tendance qui s'est manifestée dans la dernière exposition.

Nous avons souvent regretté cette émigration, qui a des inconvénients graves dans un art où la vie suffit à peine et qui n'a jamais dit son dernier mot.

En face des sublimes manifestations du génie de l'homme, dont les musées de Madrid et de la Pénninsule fourmillent, nous nous sommes maintes fois demandé si ces exemples ne suffisaient pas pour former des hommes de talent. Que les peintres y songent: il y a là une gloire à continuer. L'école espagnole moderne est née, qu'elle se souvienne donc, en face des vieux peintres qui ont illustré le pays, que, pour les nations, la gloire oblige.

H. LANDRIN.

Notre collaborateur, Mario Proth, vient de publier sous ce titre: *Quatre-vingt-trois et l'instruction publique*, une brochure dans laquelle il raconte la vie de Lakanal, le promoteur des institutions scolaires, le fondateur du Muséum et de l'Institut.

M. Proth a éloquentement raconté cette existence et lui a donné pour préface une très vigoureuse exhortation à l'instruction universelle comme unique voie de salut de la France.

CIRQUE DE PRICE.

Les débuts du cirque de Price ont été très heureux.

Nous avons pointé sur le programme les noms de quelques artistes qui feront courir tout Madrid.

Les indiens Sanjo et Rajar font sur la corde roide des exercices merveilleux. Leur succès est immense. Acclamés, rappelés une dizaine de fois, ils excitent un enthousiasme indescriptible.

MM. Leones, les frères volants, sont admirables d'adresse et d'indépendance.

Mlle Leopoldina Gaertner, écuyère consommée, est superbe lorsque, les narines palpitantes, les cheveux au vent, elle lance son cheval en bonds prodigieux, puis, tout à coup, le fait caler et marcher en bipède.

M. Loyal est un dressoir émérite, digne de la réputation de ses frères.

Nos compliments à Mlle Adelaida Codonne, qui exécute, sans broncher, la vertigineuse course nuidie.

La petite Kénebel est adorable de gentillesse. Ses sauts périlleux sur place méritent tous nos éloges.

M. Fillis est un équilibriste de premier ordre. Eugénio Gaertner est, à juste titre, plusieurs fois rappelé chaque soir après ses jeux épiques et ses remarquables exercices à cheval.

Les clowns Benhomos sont lestes comme Auriol et souples comme des couleuvres.

L'amusant Judio disait, après un mot que les spectateurs n'avaient pas saisi: «C'est drôle! je leur parle espagnol, et ils ne me comprennent pas,

tandis que moi qui ne sais pas leur langue, je me comprends très bien!»

En somme, bonne troupe, magnifiques chevaux, fructueuses recettes assurées à l'intelligent directeur.

BOURSE DE CE JOUR.

3 por 100 consolidé intérieur 27,15

Petites coupures 27,35.

Dettes extérieures 32,50.

Petites coupures 32,70.

Bons du Trésor 74,90.

Actions de la Banque d'Espagne 190 piastres.

Change sur Londres à 90 jours 49,25.

Change sur Paris à 8 jours 5,12.

SPECTACLES DE CE JOUR.

Théâtre Royal.—Relâche.

Théâtre Espagnol (calle del Principe).—Relâche.

Zarzuela.—Relâche.

Cirque de Madrid.—Yone.

Cirque de Price.—A 9 heures.—Exercices équestres et gymnastiques auxquels prendront part les deux artistes indiens Ramjar et Sanjo ainsi que les principaux artistes de la compagnie.

L'ESPAGNE NOUVELLE, imprimée sur quatre pages, paraît tous les jours, excepté le dimanche.

Sommaire des matières qui sont traitées simultanément ou tour à tour dans chaque numéro:

Deux bulletins politiques, l'un intérieur, l'autre extérieur.

Article de fond.

Séances du Congrès et du Sénat.

Revue de la presse espagnole et française.

Correspondances et télégrammes de Paris, Londres, New-York, Saint-Petersbourg, Berlin, Vienne, Lisbonne, Genève, Stockholm, Rome, Constantinople, etc. etc.

Bulletin commercial, industriel et financier.

Nouvelles officielles, et nouvelles diverses puisées aux meilleures sources.

Variétés.

Revue dramatique et musicale.

Bibliographie.

Hygiène.

Modes.

Communications et annonces.

Feuilletons traduits des romans espagnols en vogue.

L'ESPAGNE NOUVELLE s'est assurée la collaboration d'écrivains de talent, dont les noms et les œuvres sont à juste titre aimés du public.

Nous citerons MM. P.-L. INBERT, ZACHARIE ABSTROG, BARBEY D'AUREVILLE, LÉON CLADEL, ALPHONSE DAUDET, MARIO PROTH, GONZAGUE PRIVAT, ARMAND SYLVESTRE, FRANÇOIS COPPÉE, HENRI LANDRIN, etc., etc.: toute la jeunesse sérieuse et forte.

Politique, sciences, beaux-arts, littérature, hommes et choses du jour, sont appréciés et critiqués par ces vaillants champions du journalisme parisien.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

MADRID. 1 mois, 3 pesetas.

PROVINCES ET PORTUGAL: 3 mois, 12 pesetas.

6 mois, 24 pesetas.

1 an, 48 pesetas.

COLONIES ET AMÉRIQUE. 3 mois, 20 pesetas.

6 mois, 40 pesetas.

1 an, 80 pesetas.

FRANCE ET ÉTRANGER... 3 mois, 15 francs.

6 mois, 30 francs.

1 an, 60 francs.

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat à vue sur Paris ou sur Madrid, à l'ordre de l'administrateur.

Annonces: 25 centimes de peseta ou de franc la petite ligne.

Réclames avant les annonces: 1 peseta ou 1 franc la ligne.

Réclames dans le corps du journal: 3 pesetas ou 3 francs la ligne.

Les commerçants et industriels trouveront un grand avantage pour leurs produits à faire insérer des annonces dans L'ESPAGNE NOUVELLE.

à cause du tirage considérable du journal et de la spécialité de ses lecteurs.

Les annonces paraîtront dans l'édition ordinaire de Madrid, comme dans les éditions destinées aux Antilles et au Brésil, où le journal compte déjà de nombreux abonnés.

L'ESPAGNE NOUVELLE est distribuée dans Madrid de six à huit heures du soir.

On s'abonne à Madrid: aux bureaux du journal, calle de las Hileras, num. 16.

A la librairie d'Alfonso Durán, carrera de San Gerónimo, num. 2.

A Marseille: maison Laforge, Place de la Bourse, num. 9.

RIVADENEYRA, EDITOR MADERA BAJA, num. 8, Madrid.—EL INGENIOSO HIDALGO DON QUIJOTE DE LA MANCHA.—(edición de Argamasilla).—Cuatro tomos en 32.°—Precio de la obra 60 rs.—Obras completas de Cervantes.—Doce tomos en 4.° mayor.—Solo se han impreso 310 ejemplares, que llevan su número de orden en la antepartada.—Precio.—Del número 1 al 50, tirados en papel de hilo, 1.500 rs. el ejemplar. (Quando muy pocos).—Números 51 al 300, papel continuo blanco, 1.200 rs.—Números 301 al 310, papel amarillento claro, inglés. (Se han agotado.) Biblioteca de Autores españoles desde la formación del lenguaje hasta nuestros días, 63 tomos publicados, precio de cada tomo en Madrid: 40 reales.

Obras de Cervantes, 1; Obras de D. Nicolas y D. Leandro Fernandez de Molina, 1; Novelistas anteriores a Cervantes, 2; Elegias de varones ilustres de Indias, por Juan de Castellanos, 1; Comedias escogidas de Fr. Gabriel Trelles (el Maestro Tirso de Molina), 1; Obras de V. P. M. Fr. Luis de Granada, 3; Comedias de D. Pedro Calderon de la Barca, 4; Romancero general, de D. Agustin Duran, 2; Epistolario español, 1; Obras escogidas del P. Isla, 1; Poemas epicos, 2; Obras completas de D. Manuel José Quintana, 1; Comedias de D. Juan Ruiz de Alarcón, 1; Historiadores de sucesos particulares, 2; Historiadores primitivos de Indias, 2; Romancero y cancionero sagrados, 1; Libros de Caballerias, 1; Escritores del siglo xvi, 2; Obras de D. Francisco de Quevedo Villegas, tomo primero y segundo, 2; Comedias escogidas de Frey Lope Félix de Vega Carpio, 4; Obras no dramáticas en prosa y verso, de Frey Lope Félix de Vega Carpio, 1; Obras de Saavedra Fajardo y Pedro Fernandez Navarrete, 1; Obras del P. Juan de Mariana, 2; Poetas liricos de los siglos xvi y xvii, 2; Curiosidades bibliograficas, 1; Comedias escogidas de D. Agustín Moreto y Cabaña, 1; Dramaticos contemporaneos de Lope de Vega, 2; La gran conquista de Ultramar, 1; Obras de don Gaspar Melchor de Jovellanos, 2; Dramaticos posteriores a Lope de Vega, 1; Escritores en prosa anteriores al siglo xv, 2; Escritos de Santa Teresa de Jesus, 2; Comedias escogidas de don Francisco de Rojas, 1; Obras escogidas del padre Feijóo, 1; Poetas castellanos anteriores al siglo xv, 2; Autos sacramentales, 1; Obras originales del conde de Floridablanca, 1; Obras escogidas del P. Pedro Rivadeneyra, 1; Poetas liricos del siglo xviii, primero y segundo, 2.

GRANDE MAISON

D'EXPORTATION, DE COMMISSION,

de transit et de transport pour toutes les villes d'Espagne, d'Italie, de l'Algérie, de l'Égypte et autres du littoral de la Méditerranée: transports pour toute la France et le Nord de l'Europe:

9, Place de la Bourse, 9

MARSEILLE

Adresser lettres, communications et avis à son représentant à Marseille, M. Maison-Dieu Laforge.

Pour tout ce qui concerne l'Espagne, on peut s'adresser par lettre à l'administrateur du journal, calle de las Hileras, 16, Madrid.

Seule maison de Marseille où se trouve un entrepôt des véritables vins d'Espagne et autres produits espagnols.

Les vins de Xérès et de Malaga sont d'une classe extra-supérieure. Leur pureté et l'authenticité de leur origine sont garanties.

Expéditions pour toute la France, l'Italie et le Nord de l'Europe.

BAZAR DE LA PUERTA DEL SOL

43, PUERTA DEL SOL, 43

Acera de la calle de Alcalá

Spécialité en articles de bureaux.

Papier à lettre d'Angoulême et enveloppes.

Papier anglais, véritable Creamlaid.

Timbres en couleurs et haut relief gravés sur cuivre ou acier, comme également tout genre de lithographie.

Grand choix en articles de maroquinerie, en peau de Russie, albums, portefeuilles, portemonnaie, buvards, pupitres, nécessaires et articles de voyage.

Petits bronzes d'art, et autres objets de fantaisie.

Nous engageons nos lecteurs à visiter le magnifique établissement de meubles de luxe de

EDOUARD BAUDEVIN

68, Calle de Alcalá 68.

IMPRENTA DE L'ESPAGNE NOUVELLE, calle de las Hileras, num. 16.